

CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2019

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

SEANCE PUBLIQUE

M. LE BOURGMESTRE F.F.

- 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2019 - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

- 02.- CONSEIL COMMUNAL - Mandature 2019-2024 - Règlement d'ordre intérieur - Adoption - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver le Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal. Les modifications étant trop nombreuses à résumer ici, le dossier sera accessible dès lundi 20 mai à 15h00 via l'application Plonemeeting.

- 03.- UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L. - Présentation d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration - Confirmation de la délibération du Collège communal du 27 février 2019.**

Le Collège avait, en sa séance du 25 février dernier, sur sollicitation de l'A.S.B.L., décidé de présenter M. l'Echevin BREUWER aux fins de siéger au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. pendant l'actuelle mandature. Celle-ci sollicite la confirmation, par le Conseil communal, de cette présentation.

- 04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (suppression d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, avenue du Chêne n° 193) - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

*L'emplacement pour personne à mobilité réduite situé avenue du Chêne numéro 193 n'est plus utilisé.
Après un avis favorable rendu par la police.
La Direction des Routes de Verviers, autorité compétente en matière de voirie régionale, a marqué son accord quant à cette suppression.*

- 05.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Règlement général des voiries communales verviétoises (RGVCV 19.1) - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Dans le cadre des règlements complémentaires de circulation routière et de stationnement sur le territoire verviétois, des modifications sont apportées à la version 18.2.

Deux rues supplémentaires sont également révisées.

06.- SANCTIONS ADMINISTRATIVES - Médiateur local - Rapport d'évaluation du 1er septembre au 31 décembre 2018 - Rapport financier du 1er septembre au 31 décembre 2018 - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

La Ville de Verviers bénéficie d'un subside annuel de 53.600 Euros de l'Etat fédéral (Politique des Grandes Villes) afin d'assurer un service de médiation en matière de sanctions administratives. La période couverte par le subside débutait le 1er septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Afin, de faire coïncider la période concernée par le subside avec l'année civile, un rapport d'évaluation et financier transitoire et succinct nous est demandé par l'autorité subsidiante. Ce rapport concerne la période du 1er septembre au 31 décembre 2018.

Rapport d'évaluation

En sa qualité de Chef-lieu d'arrondissement, la Ville – à l'invitation du SPF Politique des Grandes Villes SPP Intégration Sociale – a poursuivi le processus de médiation initié en 2008. La collaboration avec 13 communes s'est également poursuivie au cours de l'exercice 2017-2018 (Baelen, Dison, Herve, Limbourg, Olne, Plombières, Theux, Waimes, Spa, Jalhay, Welkenraedt, Thimister-Clermont et Pepinster).

Une convention de collaboration a été signée avec la commune de Trois-Ponts.

Au cours de l'exercice, 49 dossiers ont été traités par le service de médiation locale (34 dossiers communaux et 15 dossiers provinciaux).

Sur ce total, 13 dossiers mineurs ont été traités.

Rapport financier

Le subside fédéral alloué à la Ville pour la période de prolongation est de 17.866,66€.

Les frais de personnel portent sur un montant de 27.201,93 €.

07.- SANCTIONS ADMINISTRATIVES - Médiation - Convention de collaboration entre la Ville et la Commune de Trois-Ponts - Adoption - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

La procédure de médiation a été insérée dans la nouvelle loi communal par la loi du 17 juin 2004.

Afin de favoriser la mise en place de la procédure de médiation dans le cadre des sanctions administratives communales, le 28 avril 2006, le gouvernement fédéral met à disposition des villes et communes de l'arrondissement judiciaire un poste de médiateur à temps plein.

L'arrêté royal établissant les conditions et modalités minimales pour la médiation prévue dans le cadre de la loi relative aux sanctions administratives communales du 28 janvier 2014, en son article 2, prévoit la possibilité pour plusieurs communes de bénéficier des services d'un même médiateur local, employé par l'une d'entre-elles, tandis que le service Politique des Grandes Villes du SPP Intégration sociale pourra passer des conventions avec la commune qui emploie ce médiateur local qui bénéficie à plusieurs communes.

La commune de Verviers a déjà conclu une convention de collaboration avec les 13 villes suivantes : Jalhay, Lierneux, Malmedy, Spa, Welkenraedt, Baelen, Dison, Herve, Limbourg, Olne, Plombières, Theux, Waimes et Pepinster.

Dans ce cadre, la Ville de Trois-Ponts souhaite conclure une convention de collaboration avec la Ville de Verviers.

08.- INTERCOMMUNALES - RESA S.A. Intercommunale - Convention de cession d'actions représentatives du capital de RESA S.A. - Adhésion à RESA S.A. Intercommunale - Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2019 - Ordre du jour - Adaptation de la liste des actionnaires - Adoption des statuts de RESA S.A. Intercommunale - Nomination du nouveau Conseil d'administration - Point d'information sur le processus d'autonomisation de RESA - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

La société anonyme RESA est une société de droit privé et est filiale à 100 % de Enodia et exerce l'activité de gestion de réseaux de distribution. Le décret du 11 mai 2018 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (ci-après dénommé décret électricité) et le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz (ci-après dénommé décret gaz) a pour conséquences :

- d'imposer au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité et de gaz d'être une personne morale de droit public, qui peut prendre la forme d'une intercommunale.*
- d'imposer qu'au minimum 75 % + 1 des parts représentatives du capital du GRD et au minimum 75 % + 1 des droits de vote soient détenus par les pouvoirs publics*

Pour le passage de RESA du statut de personne morale de droit privé à une personne morale de droit public, diverses opérations ont déjà eu lieu.

Pour terminer ces opérations et mettre RESA en conformité avec les dispositions décrétales, les communes et la province de Liège doivent devenir directement actionnaires de RESA. A cette fin, Enodia cède gratuitement des parts de catégories A, B et/ou G (secteurs 1 et 5) qu'elle détient dans RESA en proportion des parts que chacun des pouvoirs locaux concernés détient actuellement dans le capital de ces secteurs. Pour Verviers, le nombre de parts est de 40 (pour un total de 9.063.477 dont 9.059.392 chez Enodia).

Ces parts font l'objet de la convention de cession d'actions représentatives du capital de RESA SA à passer entre la Ville de Verviers et Enodia.

En signant cette convention, la Ville de Verviers devient actionnaire de "RESA S.A. Intercommunale".

09.- INTERCOMMUNALES - RESA S.A. Intercommunale - Mandature 2019-2024 - Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale.

Le Conseil communal est appelé à désigner les 5 conseillers qui le représenteront aux assemblées générales de RESA, SA Intercommunale

10.- INTERCOMMUNALES - RESA, S.A. Intercommunale - Mandature 2019-2024 - Présentation des candidats administrateurs.

Le Conseil communal est appelé à proposer un de ses membres au poste d'administrateur au Conseil d'administration de cette intercommunale.

- 11.- **INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Assemblée générale du 14 juin 2019 - Ordre du jour - Désignation des scrutateurs - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 novembre 2018 - Rapport du Comité de rémunération 2018 - Comptes 2018 - Décharge des Administrateurs et des Commissaires - Constitution du Conseil d'administration - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur les différents points repris à l'ordre du jour de l'intercommunale.

Le total du bilan s'élève à 35.493.554 € et le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 176.558 €.

En 2018, il y a eu construction de 83 logements en Résidences-services sur les communes de Spa et de Limbourg. L'intercommunale a mis en œuvre les différentes mises aux normes à la résidence Philippe Wathelet. En matière de GRH, l'intercommunale emploie en moyenne 222,2 ETP en 2018 contre 219,9 en 2017. Le taux d'occupation a été de 91,93 %.

- 12.- **INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2019 - Ordre du jour - Désignation des scrutateurs - Augmentation de capital - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

L'augmentation du capital social provient de la souscription des 13 et 19 parts sociales de catégorie AA des communes de Trois-Ponts et de Stoumont. Chaque part a une valeur nominale de 6.197,34 €. Ce qui a pour effet d'augmenter de la part variable du capital qui sera de 198.314,88 €.

Le montant des sommes qui devront être mises à la disposition de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires" par les souscripteurs à l'occasion de l'augmentation de capital sera de 562.500,16 € (171.386,77 € pour Trois-Ponts et 391.113,39 € pour Stoumont). Le capital est ainsi porté à 8.025.553,33 €.

- 13.- **INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2019 - Ordre du jour - Rémunération des administrateurs et des membres du comité d'audit : avis du comité de rémunération - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Comité de rémunération propose une rémunération de 125 euros par présence aux séances du Conseil d'administration et du Comité d'audit ce qui est conforme à l'article L5311-1, § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

- 14.- **INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation d'un candidat administrateur.**

Le Conseil communal est appelé à proposer un de ses membres au poste d'administrateur au Conseil d'administration de cette intercommunale.

- 15.- **INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale du 5 juin 2019 - Ordre du jour - Procès-verbal de la dernière Assemblée générale - Nomination d'administrateurs - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport spécial sur les prises de participations - Rapport des Comités de rémunération et d'audit - Rapport du Contrôleur aux comptes - Bilan et compte de résultats au 31/12/2018 - Décharge aux administrateurs et au Contrôleur aux comptes - Marchés publics : désignation du Commissaire réviseur et fixation des honoraires - Conseil d'administration : nomination et fixation du jeton de présence - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur les différents points repris à l'ordre du jour de l'intercommunale.

- *Le personnel : l'effectif est ramené de 5 agents (4,5 ETP) à 4 agents (3,8 ETP). La fonction dirigeante a été reprise par Mme Anne BREVER suite à l'admission du Directeur à la retraite.*
- *Les litiges : le litige relatif à la corrosion des pompes a été clôturé fin octobre 2018. - Réduction du capital de 200.000 euros (CC du 4 juin 2018). Cette situation faisait suite à la liquidation de l'asbl "RBC Verviers-Pepinster".*
- *Signalétique locale à Stavelot, Waimes et Jalhay. Ce sont des dossiers subsidiés*
- *Signalétique voies lentes (voies de randonnées essentiellement pédestres) : actuellement deux dossiers sont en cours.*
- *Evénements d'entreprise : activité fortement réduite.*
- *Evénements propres : 9ème édition du tournoi de pétanque, 5ème édition du "Salon Santé & Bien-être de Spa", 3ème édition du "Water trek"*
- *Compte de résultat : Le chiffre d'affaire global est de 1.104.209,38 euros (progression*

- 16.- **INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation d'un candidat administrateur.**

Le Conseil communal est appelé à proposer un de ses membres au poste d'administrateur au Conseil d'administration de cette intercommunale.

- 17.- **INTERCOMMUNALES - ORES Assets, A.I.C.R.L. - Assemblée générale du 29 mai 2019 - Ordre du jour - Rapport annuel 2018 - Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 - Décharge aux administrateurs et au réviseur - Constitution de la filiale d'ORES Assets en vue d'exercer les activités de "contact center" - Modifications statutaires - Actualisation de l'annexe 1 des statuts (liste des associés) - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur les différents points repris à l'ordre du jour de l'intercommunale.

les enjeux actuels : l'attractivité, le coût de l'énergie, la digitalisation, l'empreinte environnementale, l'évolution de la culture d'entreprise, la fiabilité du réseau, la formation, la gouvernance, la politique d'achat, le partenariat avec les autorités publiques et les citoyens, les pratiques opérationnelle équitables, la précarité énergétique, la satisfaction et la qualité de service.

ORES Assets reprend 1.407.442 points de fournitures d'électricité, 11.768.092 MWh d'électricité distribuée. 552.003 points de fourniture en gaz naturel, et 13.025.056 MWh de fourniture en gaz naturel,

Les flux d'énergie qui transitent sur les réseaux sont désormais bidirectionnels suite à la multiplication des points d'injection d'énergie renouvelable (nécessité des compteurs intelligents).

l'entreprise doit faire face à plusieurs types de risques :

- *liés aux ressources humaines : 3 risques potentiels ont été identifiés : la soutenabilité de la charge de travail, la capacité à attirer, recruter et conserver les talents nécessaires et la maîtrise des coûts salariaux.*
- *liés à la stratégie : fonction de la difficulté à appréhender l'environnement externe de l'entreprise, à élaborer des stratégies suffisamment visionnaires et à communiquer la stratégie à l'échelle de l'organisation.*
- *liés à l'économie et aux finances,*
- *liés à l'informatique,*
- *risques opérationnels.*

Constitution de la filiale d'ORES Assets en vue d'exercer les activités de "contact center"

Suite aux modifications apportées aux décrets gaz et électricité, ORES Assets restructure son actionnariat ainsi que l'activité de N-Allo qui était jusqu'à présent en charge des activités de contact center d'ORES Assets.

A partir du 1er juin 2019, les activités de contact doivent être exercées soit par du personnel du gestionnaire de réseau de distribution soit par du personnel de l'une de ses filiales qui doit être une entité juridiquement distincte de tout producteur, fournisseur ou intermédiaire.

Constitution d'une nouvelle filiale d'ORES Assets : COMNEXIO qui reprend les activités de contact center (Modifications statutaires).

18.- INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. - Assemblée générale du 13 juin 2019 - Ordre du jour - Rapport de gestion - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes 2018 - Point sur le plan stratégique - Décharge aux administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes - Démission d'office des administrateurs - Règles de rémunération - Renouvellement du Conseil d'administration - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur les différents points repris à l'ordre du jour de l'intercommunale.

Imio compte 291 membres dont 215 communes, 3 provinces, 53 CPAS, 5 zones de police, 6 zones de secours, 6 intercommunales et 3 RCA. Parmi ces 215 membres, 20 sont de nouveaux adhérents depuis 2018.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise. Cependant il est impératif que le Gouvernement wallon continue à apporter son soutien (350.000 € en 2019, 250.000 € en 2020 et 100.000 € en 2021).

L'intercommunale Imio a pour objectif de promouvoir et de coordonner l'utilisation de solutions de métiers et de fourniture des produits et services en développement de trois activités principales : mise à disposition de solutions métier développées "In House" ou acquises via le marché public, l'accompagnement organisationnel, la gestion de projet, l'assistance technique ou l'encadrement et la mise en place et déploiement d'un cadre d'interopérabilité entre les solutions Pouvoirs locaux, celles des autres administrations régionales/fédérales et celles du secteur privé.

Bilan : 2.944.862,67 et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 24.827,50 euros.

- 19.- **INTERCOMMUNALES - ECETIA INTERCOMMUNALE, S.C.R.L.-**
Assemblée générale du 25 juin 2019 - Ordre du jour - Rapport du
Commissaire sur les comptes 2018 - Rapport de gestion du Conseil
d'administration - Bilan et compte de résultat arrêté au 31 décembre
2018 - Affectation du résultat - Décharge aux Administrateurs et au
Commissaire - Démission et nomination d'administrateurs - Démission
d'office des administrateurs - Renouvellement du Conseil
d'administration - Fixation des rémunérations des mandataires -
Nomination du Commissaire pour trois ans - Approbation - Avis de la
Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du
Territoire".

*Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur les différents points
repris à l'ordre du jour de l'intercommunale.
Le dossier sera présenté au Collège du 22 mai.*

- 20.- **CREDIT SOCIAL LOGEMENT, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 -**
Présentation de candidats administrateurs.

*Le Conseil communal est appelé à proposer un de ses membres au poste
d'administrateur au Conseil d'administration de cette intercommunale.*

- 21.- **LOGIVESDRE, S.L.S.P. - Mandature 2019-2024 - Présentation des**
candidats administrateurs.

*Le Conseil communal est appelé à proposer un de ses membres au poste
d'administrateur au Conseil d'administration de cette intercommunale.*

M. DEGEY

- 22.- **AFFAIRES ECONOMIQUES - Marché des producteurs locaux -**
Convention de partenariat avec IP BELGIUM S.A. - Ratification - Avis
de la Section "Développement économique (Affaires économiques,
Commerce et Emploi)".

*Dans le cadre du marché des producteurs locaux de Heusy, le service a
souhaité mettre en place un partenariat avec le groupe IP Belgium S.A.*

*Ce partenariat consiste, de la part du groupe IP Belgium, à accorder à la
Ville une remise sur leurs tarifs habituels de diffusion. En contrepartie, la
Ville s'engage à faire apparaître le logo du groupe sur tous ses supports de
communication.*

*Une convention doit régir ce partenariat. Le service propose dès lors de
soumettre la convention transmise par le groupe IP Belgium pour
ratification dans la mesure où la campagne pub aura débuté préalablement
au CC du 27 mai.*

M. CHEFNEUX

- 23.- **TOURISME - Adhésion à la Route européenne d'Artagnan -**
Convention de partenariat - Adoption - Avis de la Section
"Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition
environnementale".

*Nous soumettons à l'approbation du Conseil communal, une convention de
partenariat avec l'Association « Route européenne d'Artagnan » qui propose
un parcours équestre qui traversera notre territoire communal sur 4 KM de
voirie.*

Cette convention reprend les engagements des partenaires, la Ville s'engage à fournir toutes les autorisations nécessaires à la traversée de ces voiries, à placer le balisage qui lui sera fourni, à entretenir les chemins empruntés et à payer une cotisation d'adhésion d'un montant de 200€ qui sera prise en charge par la Maison du Tourisme.

Décision COL n° 2007 du 15 mai 2019

24.- MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, A.S.B.L. - Composition des organes - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants de la Ville et des candidats administrateurs

Suite aux élections communales d'octobre, il importe de renouveler les instances des ASBL communales, notamment la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre. Il importe de désigner 10 représentants à l'AG et 4 au CA, suivant le mécanisme de répartition de la Clé d'Hondt, calculé sur l'ensemble des communes membres de la MTPV.

Décision COL n° 2089 du 15 mai 2019

25.- MUSEE - Règlement d'ordre intérieur - Adoption - Avis de la Section Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Le Règlement d'ordre intérieur des Musées date de 1967 et n'a jamais été revu. Or certains articles sont devenus obsolètes. C'est pourquoi nous présentons au conseil communal pour approbation une version actualisée et "toilettée" de ce règlement.

26.- MUSEE - Legs de Mlle BEAURANG - Acceptation - Avis de la Section Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

En date du 27 mars 2019, le collège communal a marqué son accord de principe sur le legs de Mademoiselle Beaurang (décision 2177). Depuis, la notaire, Madame Laguesse, est revenue vers nous avec l'estimation du legs, 3290€ pour l'ensemble du mobilier qu'elle lègue aux musées communaux (voir annexe).

Le legs se compose :

- vitrine liégeoise*
- commode en arbalète en frêne,*
- table Louis XVI*
- commode moderne en noyer*
- pupitre en chêne resculpté*
- armoire en chêne de Maastricht*

Le montant des droits de succession sur ce legs s'élève à 180,95€ (5,5 en date du 9 mai 2019, la commission administrative des musées a marqué son accord sur ce legs.

Nous soumettons le dossier au conseil communal pour acceptation

27.- ARCHIVES - Archives de M. Jacques WYNANTS - Convention - Adoption - Avis de la Section Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Jacques Wynants, historien local reconnu, spécialiste des deux conflits mondiaux, membre du Comité scientifique de Verviers et président durant de longues années de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire avait fait part en février 2015 de sa volonté de léguer aux Archives communales l'ensemble de ses archives personnelles.

Monsieur Wynants étant décédé le 18 novembre dernier après une longue maladie, ses ayant-droit ont contacté le service des Archives fin avril pour proposer à la signature de la Ville de Verviers une « Convention relative aux archives personnelles de Monsieur Jacques Wynants » visant à régler la remise et la disposition au profit de la Ville des archives personnelles de nature historique appartenant à Jacques Wynants.

Le Collège invite le Conseil à accepter le don et à approuver la convention de mise à disposition.

28.- PROPRIÉTÉ PUBLIQUE - Bulles à verre enterrées - Renforcement du parc actuel en acquisition directe - Sites 2019 - Mise à disposition de l'Intercommunale INTRADEL aux fins de contrôle annuel et d'entretien préventif - Avenant à la convention de base de 2017 entre l'Intercommunale et la Ville - Adoption - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Pour rappel, cette convention entre Intradel et la Ville permet de mettre les bulles à verre enterrées, propriété de la Ville, à disposition d'Intradel aux fins de contrôle annuel et d'entretien préventif. Dans le cadre du plan pluriannuel d'enfouissement de bulles à verre (2017-2020), il est nécessaire d'ajouter à cette convention les 4 sites qui seront réalisés en 2019, tout comme cela a été fait en 2017 et 2018. A cette fin, l'Intercommunale a envoyé à la Ville l'avenant 3 à la convention de base. Il faut rappeler que les prix obtenus par l'Intercommunale Intradel (14.302 € tvac/2 bulles) restent particulièrement avantageux pour ce type de réalisations, étant donné les quantités commandées pour l'ensemble de ses communes affiliées.

Cette année, l'Intercommunale Intradel a ajouté un article dans l'avenant concernant les terres excavées pour lesquelles les obligations ont désormais changé (article 2). Dans le cadre de l'enfouissement de 2 bulles à verre, un excédent d'environ 90 tonnes de terre est généré. Ces terres doivent être acheminées vers un centre de regroupement agréé où elles seront stockées par commune. Sur base d'une analyse réalisée dans le respect des guides en vigueur en région wallonne, les terres seront dirigées vers la filière conforme à leur état de contamination, mais également la moins onéreuse. Soit (1) la Ville décharge Intradel de cette gestion, possède un site agréé pour déposer les terres excavées et s'en occupe une fois les terrassements terminés; soit (2) la Ville mandate Intradel et cette dernière applique elle-même les dispositions émises ci-dessus. En l'absence de terrain agréé, les Services techniques préconisent de mandater Intradel.

Le surcoût devrait être compris dans une fourchette allant de 20 et 85 € la tonne en fonction du degré de pollution. Dans l'hypothèse où les 4 sites possèdent une pollution maximale, cela engendrerait un surcoût de 30.600 € (85 € x 90T x 4). Le budget initial 2019 à l'extraordinaire prévoit une somme de 72.000 € pour ces réalisations.

Le Collège vous propose dès lors :

- 1. d'adopter l'avenant 3 à la convention du 29 janvier 2018 entre l'Intercommunale Intradel et la Ville de Verviers relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enterrées appartenant à la Ville aux fins de collecte du verre, de contrôle annuel et d'entretien préventif (ajout des 4 sites de 2019);*
- 2. de mandater Intradel afin que l'Intercommunale applique elle-même les dispositions prévues pour l'évacuation conforme des terres excavées dans le cadre de ces chantiers;*

3. *de prévoir en MB 2019 ou au BI extraordinaire 2020 un montant couvrant les éventuels surcoûts liés à l'évacuation conforme des terres excavées, lorsque ces derniers seront connus et communiqués par Intradel suite aux chantiers qui seront réalisés en septembre/octobre 2019.*

M. BEN ACHOUR

29.- GROUPEMENT D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES, A.S.B.L. - Assemblée générale - Désignation d'un représentant de la Ville.

Désignation du délégué à l'Assemblée générale de l'asbl "Groupement d'Informations Géographiques" suite à l'adhésion de la Ville de Verviers. Décision du Collège communal en sa séance du 24 avril 2019 : soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

30.- VOIRIE - Champs des Oiseaux (S.P.R.L. en liquidation LA NATIONALE FONCIERE) - Régularisation d'emprises et d'excédent de voirie - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

1. *Acquisition par la Ville auprès de LA NATIONALE FONCIERE au lieu-dit "Champ des Oiseaux" d'une parcelle de 120 m² au prix de 120 € et d'une pâture de 996 m² à titre gratuit.*
2. *Cession de la Ville à la NATIONALE FONCIERE d'une parcelle de 240 m² au prix de 5.163 €.*
3. *Approbation du projet d'acte d'échange.*

Décision du Collège communal en sa séance du 15 mai 2019 : soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

31.- MARCHES PUBLICS - Charte pour lutter contre le dumping social et promouvoir une concurrence loyale - Adoption - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Demande de M. l'Echevin de proposer au Conseil communal d'adopter une charte anti-dumping social actualisée souhaitant que les marchés publics de travaux, de services et de fournitures de la Ville soient exécutés au juste prix, dans les règles de l'art, en garantissant la qualité et le respect des conditions de travail; charte à joindre aux futurs marchés de la Ville passé par procédure négociée sans publication préalable, la non-adhésion à celle-ci constituant une cause d'exclusion.

Décision du Collège communal en sa séance du 15 mai 2019 : soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

32.- GESTION IMMOBILIÈRE - Biens sis rue de la Chapelle n° 35 à 45 - Vente - Décision de principe - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Le point sera présenté au Collège communal en sa séance du 22 mai 2019 avec proposition de le soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

33.- GESTION IMMOBILIÈRE - Appartement sis rue du Collège n° 30/2B - Acquisition - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Le point sera présenté au Collège communal en sa séance du 22 mai 2019 avec proposition de le soumettre au Conseil communal après renvoi à la Section pour examen et avis.

- 34.- LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Comptes 2018 - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Les comptes 2018 de La Maison verviétoise des sports, A.S.B.L., dûment approuvés par l'ASBL précitée lors de son assemblée générale du 15 mai 2019, sont soumis pour approbation au conseil communal.

- 35.- LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Rapport d'activités 2018 - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le rapport d'activités de La Maison verviétoise des sports, A.S.B.L., pour l'année 2018, dûment approuvé par l'ASBL précitée lors de son assemblée générale du 15 mai 2019, est soumis pour approbation au conseil communal.

- 36.- LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Budget 2019 - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le budget 2019 de La Maison verviétoise des sports, A.S.B.L., dûment approuvé par l'ASBL précitée lors de son assemblée générale du 15 mai 2019, est soumis pour approbation au conseil communal.

- 37.- LA MAISON VERVIETOISE DES SPORTS, A.S.B.L. - Contrat de gestion 2019-2024 - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le contrat de gestion 2019-2024 de La Maison verviétoise des sports, A.S.B.L., dûment approuvé par l'ASBL précitée lors de son assemblée générale du 15 mai 2019, est soumis pour approbation au conseil communal.

- 38.- V.Y.B.A., A.S.B.L. - Convention avec la Ville - Renouvellement - Adoption - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

La convention datée du 16 décembre 2013 liant la Ville de Verviers et l'ASBL "Verviers Youth Basket Academy" (VYBA) est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

La Ville souhaite renouveler cette convention pour 6 ans en modifiant certains aspects de celle-ci, quant au montant et quant à l'objectif à poursuivre principalement.

- 39.- R.A.B.C. ENSIVAL, A.S.B.L. - Convention avec la Ville - Adoption - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

La convention datée du 16 décembre 2013, liant la Ville de Verviers et l'ASBL " Verviers Youth Basket Academy" (VYBA), modifiée en 2017 pour intégrer le RABC Ensival, A.S.B.L. est arrivée à échéance le 31 décembre 2018.

La Ville souhaite conclure une convention distincte pour 6 ans avec ladite A.S.B.L. en précisant les objectifs à poursuivre principalement.

40.- CENTRE REGIONAL DE VERVIERS POUR L'INTEGRATION (C.R.V.I.) A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants de la Ville.

En date du 30 avril 2019, l'AG du C.R.V.I. A.S.B.L. a adopté à l'unanimité ses nouveaux statuts coordonnés.

En vertu de ceux-ci, et suite aux élections d'octobre 2018, il y a lieu de procéder à la désignation, par le Conseil communal, des 11 mandataires pour siéger à l'Assemblée Générale du C.R.V.I. A.S.B.L. et parmi ceux-ci en proposer 5 appelés à remplir les fonctions d'administrateurs.

Enfin, l'article 5 du Règlement d'ordre intérieur du C.R.V.I. A.S.B.L. prévoit que le mandat de Président.e de l'A.S.B.L. est réservé expressément à un membre des pouvoirs publics élu par le Conseil d'Administration sur proposition de la Ville de Verviers.

MME LAMBERT

41.- CULTES - Comptes 2018 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

a.- Eglise Marie Médiatrice -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Marie-Médiatrice. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	27.139,18	18.239,65	45.378,83
Dépenses	26.268,78	3.908,30	30.177,08
Résultat	870,40	14.331,35	15.201,75

Parmi les recettes figure une subvention communale de 15.900,00 €.

b.- Eglise Notre-Dame de l'Assomption -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Notre Dame de l'Assomption. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	29.812,18	61.862,92	91.675,10
Dépenses	32.456,11	56.228,00	88.684,11
Résultats	- 2.643,93	5.634,92	2.990,99

Parmi les recettes figure une subvention communale de 6.094,76 euros.

c.- Eglise Notre-Dame des Récollets -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Notre Dame des Récollets. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	64.457,94	42.669,93	107.127,87
Dépenses	43.823,59	22.165,87	65.989,46
Résultats	20.634,35	20.504,06	41.138,41

Parmi les recettes figure une subvention communale de 1.253,59 €.

d.- Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert/Saint-Jean-Baptiste -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Antoine/Saint-Hubert/Saint-Jean-Baptiste. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	52.577,64	39.364,33	91.941,97
Dépenses	57.238,66	4.500,00	61.738,66
Résultats	- 4.661,02	34.864,33	30.203,31

Parmi les recettes figure une subvention communale de 25.604,73 €.

e.- Eglise Saint-Bernard -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Bernard. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	26.281,35	8,76	26.290,11
Dépenses	25.755,40	0,00	25.755,40
Totaux	525,95	8,76	534,71

Parmi les recettes figure une subvention communale de 22.984,73 euros.

f.- Eglise Saint-Hubert -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Hubert. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	32.120,78	14.155,23	46.276,01
Dépenses	28.670,35	371,00	29.041,35
Résultats	3.450,43	13.784,23	17.234,66

Parmi les recettes figure une subvention communale de 12.870,00 euros.

g.- Eglise Saint-Martin -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Martin. Il se résume de la manière suivante :

Parmi les recettes figure une subvention communale de 25.604,73 €.

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	31.841,50	4.863,11	36.704,61
Dépenses	36.714,15	0,00	36.714,15
Totaux	- 4.782,65	4.863,11	-9,54

Parmi les recettes figure une subvention communale de 15.132,61 euros.

h.- Eglise Sainte-Julienne -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église Sainte-Julienne. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	40.463,81	5.524,28	45.988,09
Dépenses	41.204,81	3.000,00	44.204,81
Résultat	- 741,00	2.524,28	1.783,28

Parmi les recettes figure une subvention communale de 23.544,30 euros.

i.- Eglise protestante (Verviers-Hodimont) -

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2018 de la fabrique d'église protestante (Hodimont). Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	39.613,49	4.157,92	43.771,41
Dépenses	38.359,28	0,00	38.359,28
Résultats	1.254,21	4.157,92	5.412,13

Parmi les recettes figure une subvention communale de 22.267,38 euros.

42.- CULTES - Eglise Saint-Joseph (Manaihan) - Budget 2019 - Modifications budgétaires n° 1 - Avis - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Le Conseil communal est appelé à donner un avis sur la modification budgétaires N° 1 apportée au budget 2019 de la fabrique d'église Saint-Joseph (Manaihan).

cette fabrique d'église est subsidiée à 60 % par la commune de Herve, le Conseil communal de Verviers émet un avis, Herve ayant la tutelle d'approbation.

Ces modifications portent sur un montant de 655,00 euros et ont pour objectifs le paiement de la visite des pompiers (+ 325 euros) et de l'entretien de la chaudière (+ 255 euros).

43.- PLAN DE COHESION SOCIALE - P.C.S. 2020-2025 - Tableau de bord P.C.S. 3 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Suite au décret du 22 novembre 2018, la Ville de Verviers a soumis sa candidature au plan de cohésion sociale 2020 - 2025.

Un courrier de lancement du projet a été reçu en janvier 2019, courrier annonçant une diminution de subside de 100.000 €/an avec un montant annuel annoncé et de 461.887,53 €. Durant l'année 2018, avec les différents partenaires du Plan un diagnostic a été posé et les priorités à rencontrer ont été mises en évidence, formalisées et approuvées par la commission d'accompagnement en date du 25 février 2019.

Les actions priorisées ont été reprises dans un tableau de bord Excel fourni par le Service Public de Wallonie et intitulé "Verviers -Tableau de Bord PCS 3" qui est le Plan de départ pour le PCS 2020 - 2025 un Plan idéal avec l'ensemble des actions que la Ville souhaite mettre en oeuvre dans les 5 prochaines années. Ce Plan propose des actions et objectifs à atteindre pour lesquels un subside complémentaire de 100.000 € annuels est demandé au Service Public de Wallonie pour compenser la perte annoncée.

Pour faciliter la lecture du Plan, une synthèse a été rédigée (Annexe 7).

Vous trouverez aussi un document reprenant la méthodologie de calcul de l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), indicateur qui a mené à la fixation du montant du subside pour Verviers (Annexe 8).

Le subside complémentaire Article 20 a été proposé par courrier aux communes wallonnes candidates le 21 mars 2019 et cette proposition a été transmise aux partenaires.

Cinq associations ont rentré un projet. La commission d'accompagnement a émis ses suggestions par courrier pour prioriser ces actions "Article 20" les trois premières actions priorisées ont été introduites dans le tableau de bord, actions des ASBL « Espace 28 », « Centre Culturel Educatif Vervietois » et « La Belle Diversité ».

Le tableau de bord et la délibération du Conseil communal qui l'approuve doivent être déposés pour le 3 juin au plus tard auprès de la DICS (Direction de la Cohésion Sociale).

M. LE BOURGMESTRE F.F.

- 44.- DIRECTION FINANCIERE - Compte 2018 - Arrêt provisoire - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Compte 2018 se clôture par un boni budgétaire ordinaire de 210 690,63 €, soit 741 621,15 € de moins que le boni présumé (952 311,78€).

Ce boni inférieur à nos prévisions provient principalement de recettes inférieures (principalement nos recettes additionnelles au précompte immobilier et nos taxes et redevances communales) ainsi que de la suppression de droits constatés d'années antérieures doublement comptabilisées.

- 45.- ZONE DE SECOURS VESDRE-HOËGNE & PLATEAU - Convention de détachement de personnel - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Collège communal, en séance du 15 mai 2019, propose au Conseil communal d'adopter la convention de détachement de personnel auprès de la Zone de Secours VESDRE- HOEGNE & PLATEAU, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019.

- 46.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Centre Culturel de Verviers" (C.C.V.) - Modification - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Collège communal, en séance du 15 mai 2019, propose au Conseil communal de modifier la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. Centre Culturel de Verviers (C.C.V.), à la date du 1er juin 2019 et à la date du 1er septembre 2019.

- 47.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside - Amicale des Fêtes de Stembert (organisation de la kermesse 2019) - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

L'amicale des fêtes de Stembert sollicite le soutien de la Ville par l'octroi d'un subside, de 250€, afin de faciliter et organiser des événements dans le village.

M. BREUWER

- 48.- DÉCLARATION DE POLITIQUE DU LOGEMENT - Approbation - Avis de la Section "Développement territorial (Urbanisme, Logement et Patrimoine privé)".**

L'article 187 § 1er du Code Wallon du Logement et de l'Habitat durable stipule : "les communes élaborent une déclaration de politique du logement déterminant les objectifs et les principes des actions à mener en vue de mettre en oeuvre le droit à un logement décent, dans les neuf mois suivant le renouvellement de leurs conseils respectifs".

Dans cette mesure, son projet doit être soumis à l'appréciation de la Haute Assemblée.

49.- LOGEO (A.I.S.), A.S.B.L - Désignation des représentants de la Ville et des candidats administrateurs.

Il convient de désigner les représentants de la Ville et des candidats administrateurs de l'A.I.S. LOGEO.

Le point sera présenté en séance du 22 mai prochain.

MME BELLY

50.- CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "A.P.E.P." - Adoption - Avis de la Section "Instruction publique - Ecoles de Devoirs - Population - Jeunesse".

Pour votre bonne information, l'organisation générale du conservatoire est la suivante :

- *Le Pouvoir Organisateur est la Ville de Verviers*
- *Le pouvoir subventionnant est la Communauté française (c'est elle qui paie les enseignants et qui verse un subside à la Ville).*
- *Le Conservatoire fait partie de l'Enseignement Artistique à Horaire Réduit.*
- *La direction est assurée par Monsieur Joseph Gilet et La sous-direction est assurée par Madame Christiane Rutten et monsieur Bernard Lange.*
- *Le personnel administratif est composé de 5 surveillantes-éducatrices et d'une secrétaire.*
- *Pour ce qui est de l'A.P.E.P, cette association sous statut juridique d'ASBL a de nombreuses missions au sein du Conservatoire. Elle a pour but de rendre la vie artistique des élèves plus créative, plus agréable et plus dynamique, elle s'engage à y affecter la totalité de ses ressources conformément à ses statuts et à cette convention.*

Aussi, après de nombreuses réunions avec les acteurs concernés (conservatoire, APEP, représentants du Pouvoir Organisateur), la convention a été modernisée et adaptée notamment en ce qui concerne les articles repris ci-dessous :

Article 1

E. Une explication claire sur les cotisations (montants, buts, avantages fournis aux élèves) sera fournie par l'APEP en complément des documents d'inscription.

Article 9

L'APEP fournira au Collège communal :

- A. une synthèse des dépenses affectées aux différents points de l'article 2,*
- B. les procès-verbaux des réunions de son Collège de Gestion Journalière*
- C. une synthèse des dépenses et recettes des minervals et des cotisations (article 1, C et D),*
- D. une synthèse des dépenses et recettes liées à la gestion du patrimoine instrumental,*
- E. un inventaire mis à jour du patrimoine instrumental, équipant les classes ou destinés au prêt, à l'exception des petits instruments de type « percussions » équipant les classes.*

Article 10

L'analyse de la comptabilité de l'APEP sera effectuée chaque année par un réviseur/comptable extérieur désigné et rémunéré par la Ville de Verviers.

Article 11

La Ville désignera une personne qui la représentera au Collège de Gestion journalière de l'APEP.

Aussi, après avoir pris un avis juridique auprès de du bureau d'avocats FLHM sis rue du Palais 64 à 4800 Verviers (voir décision de votre Collège du 13 mars 2019), il a été ajouté :

- à l'article 1B de la Convention : *"Le Collège communal prend une décision et la communique avant le 15 mai.*

- à l'article 1 dernier paragraphe de la Convention : "Le montant des cotisations ainsi que les modalités liées aux réductions susmentionnées seront approuvées par le Conseil communal.

51.- JEUNESSE - Visite du chantier des fouilles de la place du Marché - Convention de partenariat - Adoption - Avis de la Section "Instruction publique - Ecoles de Devoirs - Population - Jeunesse".

L'Asbl Verviers Ambitions, en collaboration avec l'AWAP et les services de la Jeunesse, du Tourisme et de la Communication de la Ville, organise des visites du chantier des fouilles de la Place du Marché à l'attention des élèves de 6ème primaire du réseau libre et communal, du grand public et de la Confédération de la Construction. Nous soumettons à l'approbation du Conseil communal.

Décision COL n° 2081 du 15 mai 2019

M. LE BOURGMESTRE F.F.

52.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Le Collège vous prie de prendre connaissance des dossiers suivants :

- (1802) A. INTERCOMMUNALES - Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public - Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019 - Ordre du jour - Rapport de gestion du Conseil d'administration - Rapport du Commissaire-Réviseur - Comptes arrêtés au 31 décembre 2018 - Affectation du résultat - Décharge aux administrateurs et au commissaire-réviseur - Approbation;
- (1984) A. CREDIT SOCIAL LOGEMENT, S.C.R.L. - Assemblée générale du 3 juin 2019 - Ordre du jour - Procès-verbal de l'Assemblée générale du 4 juin 2018 - Désignation du secrétaire et l'Assemblée et de deux scrutateurs - Rapport de gestion - Bilan et comptes 2018 - Décharge aux Administrateurs et au Réviseur - nomination des nouveaux Administrateurs - délégation de pouvoir aux Comité de Direction - Nomination du Réviseur pour 3 ans - Prise d'acte.
- (2136) A. LOGIVESDRE, S.L.S.P. - Assemblée générale du 12 juin 2019 - Ordre du jour - Procès-verbal de l'assemblée générale 2018 - Rapport de gestion 2018 du Conseil d'administration - Comptes 2018 - Rapport du Commissaire-réviseur - Nomination de 5 administrateurs - Décharge aux administrateur et au Commissaire-réviseur - Marché relatif au réviseur d'entreprise pour les exercices 2019 à 2021 - Nomination du réviseur d'entreprise - Nomination des administrateurs représentants les pouvoirs locaux et ceux représentant les parts privées - Délégation de publication au Moniteur belge au Directeur-gérant - Prise d'acte;
- (2137) A. SOCIETE WALLONNE DES EAUX - Assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2019 - Ordre du jour - Modification des articles 3, 16 à 31, 34 à 38, 41, 42, 46 et 49 des statuts - Prise d'acte;
- (2226) A. CONSEILS COMMUNAUX DES ENFANTS ET DES JEUNES - Présentation des activités au Conseil communal du 24 juin 2019;
- (2233) A. SOCIETE WALLONNE DES EAUX - Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2018 - Ordre du jour - Rapports du Conseil d'administration et du Collège des commissaires aux comptes - Bilan et compte de résultats 2018 - Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes - Election de deux commissaires aux comptes - Emoluments des deux commissaires réviseurs - Nomination du Président du Collège des commissaires - Prise d'acte.